



Procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2017

Étaient présents :

Pierre Hanar	Président
Michel Guinan	Vice-président
Jean-Jacques Gondo	Vice-président
Georges Wallerand	Secrétaire
Yvon Leleu	Trésorier
Philippe Lecoq	Trésorier adjoint
Lucien Charloton	Administrateur
Hervé Darras	Administrateur
Gérard De Beukelaer	Administrateur
Michèle Karafa	Administratrice
Patrick Mandron	Administrateur
Arlette Galhaut	Suppléante
Jean-Noël Maternowski	Suppléant
Pierre Miguel	Consultant
Claudy Muzeaux	Vérificateur aux comptes
Sébastien Martinez	CER SNCF Mobilités de Paris-Nord

Était excusé :

Pascal Chabot	Secrétaire adjoint
---------------	--------------------

Étaient absents :

Denis Val	CER SNCR Mobilités de Picardie
Alexandre Kikos	CER SNCF Mobilités de Nord-Pas-de-Calais

Ordre du jour

1. approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 juin 2017
2. situation comptable + subventions de fonctionnement et matériel
3. communication
4. statuts des associations : évolution de la mise en conformité
5. compte rendu du conseil d'administration de l'Union
6. manifestations passées et à venir
7. lecture du courrier et questions diverses

Secrétaire administrative : Saliha Mahjoub

M. Hanar ouvre la séance à 9 h 50. Il remercie les participants de leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. Il présente les excuses des administrateurs qui n'ont pu être présents et observe qu'il n'a reçu aucune réponse à son invitation de la part des membres de droit représentant les CER Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Il invite ensuite les participants à examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 juin 2017

Aucune demande de modification n'est parvenue au comité concernant la rédaction de ce document. Ce dernier est soumis au vote des participants qui l'approuvent à l'unanimité.

2. Situation comptable

➤ État des lieux

M. Leleu présente la situation de la trésorerie du comité, actualisée depuis le dernier conseil d'administration :

○ Produits :

- | | |
|--|-------------------|
| • 2 ^e et 3 ^e parties de la subvention de l'Union | 11 426,10 € x 2 |
| | soit 22 852,20 €, |
| • subvention du CER Mobilité Nord-Pas-de Calais | 4 500,00 €, |

Il signale que la subvention matériel versée par le CER SNCF Mobilités de Nord-Pas-de-Calais est passée progressivement de 6 500 € en 2010, à 5 900 € en 2013 et enfin à 4 500 en 2017. Après demande de renseignement sur cette baisse au directeur du CER, il lui a été répondu qu'elle était consécutive à une restriction budgétaire, sans autre explication. L'USCF serait également concernée.

À ce jour, le comité Nord n'a toujours pas reçu la subvention du CER SNCF Mobilités de Picardie.

○ Charges :

- | | |
|--|-------------|
| • Déplacements des écoles de danse à Miramas | 4 050,00 €, |
| • I-numéric | 238,03 €, |
| • déplacement Président | 175,20 €, |
| • CM-CIC (location photocopieur) | 815,28 €, |
| • CM-CIC (location photocopieur) | 36,00 €, |

Concernant cette dernière dépense, M. Leleu indique que c'est la première fois que cette somme est prélevée et il ne sait à quoi elle correspond. La société sera contactée prochainement pour plus d'informations.

Les subventions de fonctionnement ont été réglées aux associations qui ont modifié leurs statuts et en ont adressé copie au comité ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et le récépissé de déclaration à la préfecture. Il a été néanmoins décidé de verser la subvention aux associations en attente de ce récépissé. Au total, 26 associations ont perçu leur subvention et 17 sont en attente avec, parmi elles, l'association Échanges d'idées travaux et fantaisies qui devrait être dissoute prochainement.

Exceptionnellement, les associations, ayant perçu leur subvention, ont reçu tardivement cette année le courrier avec les codes d'imputation comptable. A l'avenir, les codes d'imputation comptable des subventions, du remboursement matériel et autres, seront envoyés aux associations avant l'envoi des chèques.

L'association de modélisme ferroviaire de Thiérache (AMFT) n'a toujours pas encaissé son chèque de 57,00 € correspondant à son déplacement à Longueau pour la 3^e fête du Rail.

L'AC DOM TOM a transmis ses frais de transport pour sa participation au festival national des arts et traditions populaires de Mulhouse. La facture, d'un montant de 2319,80 € et parvenue au comité, a été mise en attente d'examen avant décision de remboursement. Il faut savoir que la composition du groupe est la suivante : 2 cheminots et 19 extérieurs et qu'il s'agit du seul groupe d'ATP qui représente habituellement le comité Nord aux manifestations nationales.

M. Lecoq rappelle que le budget alloué pour ce festival est de 1800 €, ce qui correspond à 80 % de la somme demandée. Les administrateurs sont d'accord, à l'unanimité, pour rembourser cette somme à l'association.

M. Leleu souhaite évoquer la répartition de la subvention de fonctionnement aux associations, qu'il ne trouve pas très équitable. En effet, certaines d'entre elles, qui organisent ou participent régulièrement aux manifestations régionales ou nationales, perçoivent une subvention « ridicule » après déduction de la cotisation UAICF (1,50 € par adhérent). D'autres qui ne donnent jamais de nouvelles au comité, perçoivent la même subvention voire plus. Il faudrait donc réfléchir à cette situation et revoir ce mode de calcul... à suivre.

3. Communication

M. Hanar donne la parole aux animateurs de ce secteur, MM Wallerand et Gondo. Concernant l'édition des Echos du Nord du troisième trimestre, M. Wallerand fait savoir qu'elle est presque terminée et une dizaine d'exemplaires ont été tirés pour les porter à la connaissance des administrateurs.

Il tient à remercier tous les rédacteurs de cette revue avec une pensée particulière pour les responsables des écoles de danses qui n'ont pas manqué de nous adresser, cette année encore, les articles et photos relatifs à leurs galas de fin d'année. Il indique que les tirages se feront la semaine prochaine pour que les associations les reçoivent avant la fin de ce mois.

Il évoque une nouvelle fois le coût des tirages considérant que l'aide financière du siège, soit la prise en charge de ces frais à hauteur de 50%, n'est pas suffisante ; elle devrait logiquement en couvrir la totalité. En fait, ce ne serait que justice dès lors que les comités qui s'investissent dans la communication sont défavorisés par rapport aux autres puisque cette activité, pourtant indispensable, n'intervient pas dans la répartition de subventions.

Il souhaite qu'un courrier, rédigé en ce sens, soit de nouveau adressé au Président général de l'UAICF pour que cette demande figure à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de l'Union.

M. Gondo abonde dans le même sens. Dès lors que les Arts cheminots ne paraissent plus aujourd'hui qu'une fois par an au lieu de trois précédemment, il pense que le siège pourrait facilement prendre cette dépense en charge intégralement. Il poursuit en indiquant qu'il met le site internet du comité régulièrement à jour et il y consacre en principe chaque mercredi.

Jusqu'à présent, il invitait régulièrement les associations qui ne le faisaient pas à faire figurer le logo de l'UAICF sur leur site mais il se demande s'il doit continuer. En effet, l'Union ayant décidé de changer ce logo, il préfère attendre que ce soit chose faite pour ne pas compliquer le travail des bénévoles.

4. Statuts des associations : évolution de la mise en conformité

M. Hanar rappelle que la date limite pour la mise en conformité des statuts par les comités et associations de l'UAICF a été fixée au 30 juin 2017. Il a constaté qu'à ce jour, 10 associations n'ont encore pas accompli cette formalité ou n'ont encore pas adressé copie du récépissé de la préfecture - document faisant foi - au comité Nord. Il précise à ce propos que certaines préfectures mettent un certain temps à retourner ce document, dont celle de Paris, c'est le cas pour le comité Nord qui est lui-même en attente de ce récépissé.

Un rappel sera adressé aux associations dont les statuts modifiés ne sont pas parvenus au comité.

5. Compte rendu du conseil d'administration de l'Union

Le dernier conseil d'administration de l'Union s'est tenu à Paris, le 14 septembre 2017 :

- Il a débuté par une demande de la responsable de la délégation des membres de droit représentant le CCGPF, Mme Méritet. Celle-ci a demandé que le terme « procès-verbal » soit remplacé par « projet de procès-verbal » dans l'intitulé du premier point de l'ordre du jour. Elle justifiait sa démarche en évoquant le fait que, pour diverses raisons, elle n'avait pu adresser à l'Union ses remarques dans les délais impartis.

Sa demande a été acceptée et le procès-verbal n'a été adopté qu'après la prise en compte de ses observations. Plusieurs administrateurs ont estimé que la date limite de retour des éventuelles observations aux projets de procès-verbaux devait être respectée. Ce sentiment est partagé par les administrateurs du comité Nord qui considèrent qu'une dérogation de cette nature, si elle se banalisait, perturberait gravement le déroulement des réunions statutaires. Ils constatent également que les procès-verbaux sont de plus en plus volumineux (26 pièces jointes), ce qui rend leur lecture impossible sans compter le coût des tirages et du papier.

- Le site internet de l'UAICF sera désormais géré par une société extérieure chargée, de plus, de refaire le logo de l'UAICF. Plusieurs projets ont été présentés en séance mais aucun n'a été officiellement retenu.

Les administrateurs demandent pourquoi il a été fait appel à une société commerciale alors qu'il existe à l'UAICF des artistes tout à fait capables de réaliser ce travail gratuitement. M. Wallerand rappelle une nouvelle fois à ce propos que le logo actuel a été réalisé gratuitement par une étudiante en communication à l'occasion d'un stage pratique qu'elle a effectué au siège de l'UAICF. De plus à ceux qui trouvent ce logo ringard et que le train ressemble à un bateau, il précise que la vague qui apparaît sur l'image faisait référence à l'Armement naval SNCF et aux cheminots membres de l'UAICF qui travaillaient dans ce service.

Il est également demandé si l'Union a prévu de faire quelque chose pour les associations qui ont inséré le logo actuel sur leurs supports de communication (banderoles, flammes, prospectus, objets promotionnels, etc...) et qu'ils devront remplacer.

- Autre sujet évoqué : la réforme ferroviaire. Il n'y a pas eu de réunion de la commission des structures de l'UAICF depuis fin mars et aucune information complémentaire n'a été communiquée sur l'évolution de ce dossier. Il apparaît de plus en plus que le problème auquel risquent d'être confrontées les associations, est celui de la pérennité des locaux transférés. A cause des restrictions budgétaires des CE et du refus de certains d'entre eux de mutualiser les moyens financiers mis à leur disposition, elles risquent pour le moins de devoir payer un loyer et les fluides (chauffage, électricité).

Il est donc redemandé à toutes les associations du comité d'établir un inventaire précis des locaux qui sont mis à actuellement à leur disposition et de l'adresser au comité : situation, superficie, moyens d'accès, etc.

Par exemple, les locaux rue Moussorgski ont été vendus et les associations concernées ont eu des propositions de relogement, soit à Pantin, soit à Villeneuve-Saint-Georges.

M. Martinez, Président des activités sociales de Paris-Nord, explique que l'Entreprise cherche à récupérer les locaux transférés sans donner de raison valable. De plus, il est à craindre qu'avec les ordonnances Macron, les comités d'entreprise disparaissent.

M. Wallerand rappelle que le code du travail prévoit, jusqu'à présent lui semble-t-il, que les locaux affectés par l'entreprise aux activités sociales gérées pas le CE ne peuvent être repris par l'employeur, quelque en soit la raison, qu'en contrepartie de locaux équivalents ou d'une compensation financière.

Toujours au sujet de la réforme ferroviaire, M. Hanar indique qu'un congrès des associations de

l'UAICF aura lieu à Paris en décembre 2018. En principe, chaque association présente ou représentée à ce congrès devrait disposer d'une voix à chaque vote.

- Festival FISAIC de Wels en 2018 : cette manifestation FISAIC organisée par l'Autriche, regroupera plusieurs disciplines. S'agissant d'un rassemblement de cheminots, l'ONHC qui été sollicité pour représenter la France a d'emblée accepté cette proposition. Or, dernièrement et sur décision de son conseil d'administration, il s'est désisté en évoquant plusieurs raisons : durée du concert trop courte, reprise du travail des cheminots le lundi et participation financière de 50 euros par musicien jugée trop chère. De ce fait, la musique ne sera pas présente à Wells puisque seule la France s'était engagée à assurer cette partie.

La question a été posée de savoir s'il n'y avait pas d'autres orchestres volontaires pour participer à ce festival. La réponse de M. Heinen a été négative. Ce dernier a de plus décidé d'adresser un courrier à l'ONHC pour lui faire part du mécontentement du conseil d'administration et inviter fermement ses musiciens à respecter leur engagement.

M. Lecoq voudrait connaître la raison pour laquelle la candidature du modélisme pour participer à ce festival n'a pas été retenue. Il attendra la publication du procès-verbal de cette réunion pour le savoir.

Toujours à propos de la musique, M. Guinan fait savoir que, lors de la dernière réunion de la commission nationale, le 5 septembre, il n'a pas souhaité renouveler son mandat de coordinateur et il ne s'est pas représenté à ce poste. Aucun candidat ne s'étant proposé pour lui succéder, la commission aurait dû être dissoute selon la décision prise par M. Heinen en conseil d'administration de l'Union du 9 mars 2017. En fait, c'est lui qui a dirigé la réunion.

- Un point a été fait sur les animations qui ont eu lieu dans les centres de vacances du CCGPF par des bénévoles de l'UAICF. Rien de particulier à signaler si ce n'est que l'activité bridge n'a intéressé aucun vacancier, peut-être que la période était mal choisie.

6. Manifestations passées et à venir

M. Hanar procède à la lecture du tableau des manifestations (annexe 1) :

a) Manifestations passées (depuis le 6 juin 2017)

A. manifestations régionales

Aucune manifestation régionale ne s'est tenue depuis le dernier conseil d'administration. Le festival de musique, initialement prévue le 1^{er} juillet 2017 à Margny-lès Compiègne, a été annulé par manque de participants.

B. manifestations nationales

- **Festival national de jazz** : a eu lieu les 10 et 11 juin 2017 à Lyon. Le groupe «The Jazz Brothers» de l'Harmonie de Chambly a participé à cette manifestation.
- **Stage national de photographie** : du 16 au 23 septembre 2017 à Tours avec la participation de deux stagiaires du Ciné-Photo-Club de Paris-Nord.

b) Manifestations à venir

A. manifestations régionales

- **Coupe d'automne ferroviaire (photo)** : se tiendra à Tergnier le 25 novembre 2017.

B. manifestations nationales

- **Concours national de photographie** : à Ivry-sur-Seine les 13 et 14 octobre 2017.

- **Forum national d'informatique (Salon multimédia)** : aura lieu les 14 et 15 octobre 2017 à Toulouse. Les quatre clubs Microfer du Nord seront présents (Paris-Nord, Amiens, Tergnier et Lille).
- **Rassemblement national module junior** : les 28 et 29 octobre 2017 à Nantes. Y participeront le club ferroviaire de Creil, l'association des modélistes d'Amiens-Longueau, l'ARPDO et Rotonde 80 et l'association ternoise de modélisme ferroviaire.

C. manifestations internationales

- **Concours international de cinéma-vidéo** : du 19 au 23 octobre 2017 à Beroun en République-Tchèque.

7. Questions diverses

M. Hanar donne lecture des différents courriers qui sont parvenus au comité depuis le dernier conseil d'administration :

- **Courriers de Microfer Tergnier Informatique et Photo**

M. Hanar fait état d'un courrier envoyé par Gilles Allart, Président de Microfer Tergnier Informatique et Photo. Il remet en cause la présence de Mme Galhaut aux commissions régionale et nationale UAICF car elle a démissionné du conseil d'administration de l'association. Il se réfère à un extrait de l'article 2 du règlement intérieur du comité Nord ainsi rédigé :

« Chacune de ces dix commissions est composée d'un représentant titulaire par association pratiquant la discipline concernée sur le comité. Ce délégué est désigné par le conseil d'administration de son association dont il doit être membre. Un délégué suppléant est également désigné pour le remplacer en cas de besoin. »

En fait, il semble y avoir interprétation du texte où il est fait référence à un délégué membre de l'association et non pas forcément du conseil d'administration. Madame Galhaut peut donc poursuivre ses mandats au sein du comité et de l'Union et les administrateurs approuvent cette décision à l'unanimité.

M. Hanar donne ensuite lecture du courriel envoyé également par Gilles Allart, qui souhaiterait le rencontrer pour discuter du prochain concours ferroviaire photo qui aura lieu à Tergnier. Madame Galhaut confirme qu'elle maintient sa position sur l'organisation de la prochaine exposition et du concours.

Un courrier sera adressé à M. Allart en réponse à ses différents écrits.

- **Gala régional de danse en 2018**

Madame Karafa explique qu'elle a reçu deux propositions d'organisation du prochain gala régional de danse. Elles ont été faites par Madame Legal de Lille-Délivrance et M. Pucel d'Hellemmes. Elle convoquera une réunion de commission régionale de chorégraphie afin de décider du lieu et de l'organisation de cette manifestation.

- **Festival national d'Harmonies UAICF**

M. Guinan indique que ce festival est organisé par le comité Nord. Il aura lieu du 30 juin au 1^{er} juillet 2017 à Margny-lès-Compiègne. L'hébergement se fera au centre de vacances du CCGPF de Montdidier. Les préinscriptions ont été lancées, le programme du séjour a été établi et sera transmis à l'Union.

- **Stage de théâtre UAICF 2018 à Toulouse**

Madame Ogier, déléguée du comité Nord à la commission nationale de théâtre, demande une aide financière au comité pour le déplacement de l'AC DOM TOM à Toulouse. Elle est invitée à établir un budget prévisionnel pour ce déplacement et à le communiquer rapidement au comité pour prise de décision.

- **Festival national de Jazz 2017 à Lyon**

L'Harmonie de Chambly a transmis ses frais de déplacement à Lyon à l'occasion du festival national de Jazz de juin dernier. Le montant du transport s'élève à 2105 €. Après discussion, le comité remboursera la somme de 1300 € à l'association.

- **Assemblée générale du comité Nord 2018**

La prochaine assemblée générale du comité Nord aura lieu le 7 avril 2018. Elle se tiendra sur la région du CER Picardie. Le lieu sera déterminé ultérieurement.

- **AC DOM TOM de Chambly**

M. Charloton informe les administrateurs qu'un concert spirituel de la chorale de l'AC DOM TOM aura lieu le 30 septembre prochain à 20 h 30 à l'église de Chambly.

L'association prépare également une exposition sur le thème de l'esclavage et les 10 ans de la mort d'Aimé Césaire. Elle aura lieu à la bibliothèque du CER de Paris-Nord à Chambly en 2018.

- **École de Musique SNCF Georges Fornet**

M. Hanar fait part de la demande de l'École de Musique pour le renouvellement de sa carte de stationnement dans l'enceinte du bâtiment du 44 rue Louis Blanc. M. Martinez indique qu'il en a été également informé qu'il fera le nécessaire pour qu'elle soit renouvelée.

- **Adresse service du comité UAICF Nord**

Depuis le 15 septembre 2017, l'adresse service du comité Nord est désormais au 18 rue de Dunkerque, Paris 10^e.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Hanar remercie les participants et lève la séance à 11 h 50. La date de la prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au **mardi 5 décembre 2017 à 9 h 45**.

Georges Wallerand
Secrétaire du comité UAICF Nord

Manifestations passées - depuis le 6 juin 2017

Annexe 1

Manifestations régionales

Discipline	Intitulé de la manifestation ou du stage	Lieu	Date	Associations du comité Nord participantes	
				code	nom
Néant					

Manifestations nationales

Discipline	Intitulé de la manifestation ou du stage	Lieu	Date	Associations du comité Nord participantes	
				code	nom
Musique	Festival de Jazz	Lyon	10 et 11 juin	2109	<i>Big Band de Chambly</i>
Photographie	Stage	Tours	16 au 23 septembre	2105	<i>Ciné-Photo-Club de Paris-Nord</i>

Manifestations internationales

Discipline	Intitulé de la manifestation ou du stage	Lieu	Date	Associations du comité Nord participantes	
				code	nom
Néant					

Manifestations à venir

Manifestations régionales

Discipline	Intitulé de la manifestation ou du stage	Lieu	Date	Associations du comité Nord participantes	
				code	nom
Photographie	Coupe d'automne (ferroviaire)	Tergnier	25 novembre	<i>Tous les clubs photos Nord</i>	

Manifestations nationales

Discipline	Intitulé de la manifestation ou du stage	Lieu	Date	Associations du comité Nord participantes	
				code	nom
Photographie	Concours	Ivry-sur-Seine	13 et 14 octobre	<i>Tous les clubs photos</i>	
Informatique	Salon multimédia	Toulouse	14 et 15 octobre	2 1 15	<i>Club de Microfer de Paris-Nord</i>
				2 2 14	<i>Microfer Amiens</i>
				2 2 17	<i>Microfer Tergnier Informatique et Photo</i>
				2 3 04	<i>Microfer UAICF Lille</i>
Modélisme	Rassemblement Module Junior	Nantes	28 et 29 octobre	2 1 17	<i>Club Ferroviaire de Creil & environs</i>
				2 2 08	<i>Association des modélistes d'Amiens-Longueau</i>
				2 2 11	<i>ARPDO & Rotonde 80</i>
				2 2 15	<i>Association Ternoise de Modélisme Ferroviaire</i>

Manifestations internationales

Discipline	Intitulé de la manifestation ou du stage	Lieu	Date	Associations du comité Nord participantes	
				code	nom
Cinéma-vidéo	Concours	Beroun - République Tchèque	19 et 23 octobre	2105	